



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### ANPE

Question écrite n° 33230

#### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité dans quelles conditions s'est décidée la mise en oeuvre d'un nouveau logo de l'ANPE avec nouvelle signalétique des 860 agences locales, impression de dépliants et nouvelle ergonomie. Cette décision a entraîné une dépense estimée à 2,4 millions d'euros. Or, il apparaît que les chômeurs n'ont nul besoin d'un nouveau logo et d'une nouvelle signalétique, connaissant, hélas, les agences de l'ANPE. Partageant les perspectives de son action ministérielle dans le cadre de la lutte contre le chômage, il lui demande l'analyse qu'il fait de cette décision de dépenses dont il a été quand même précisé qu'elle « ne coûterait rien aux demandeurs d'emploi » ! - Question transmise à M. le ministre délégué aux relations du travail.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du Gouvernement sur le montant des frais occasionnés par le nouveau logo de l'ANPE. Les informations parues dans la presse, faisant état d'une dépense de l'ordre de 2,4 millions d'euros pour le nouveau logo de l'ANPE, sont exactes. Le coût du logo de l'ANPE se monte effectivement à 2,4 millions d'euros, dont 100 000 euros pour la création du logo et 1,2 million d'euros pour l'adaptation de la signalétique extérieure. Depuis trente ans, l'Agence vit avec un logo qui a très peu évolué dans sa forme. Il doit pourtant traduire les mutations engagées par l'Agence depuis sa création. En effet, au fil des années, l'ANPE s'est adaptée à son environnement en transformant son offre de services, aussi bien auprès des demandeurs d'emploi que des entreprises. Cette mutation se devait d'être traduite dans l'identité visuelle de l'Agence, c'est pourquoi le nouveau logo symbolise le coeur de son métier : le travail d'intermédiation entre offre et demande d'emploi. Ce changement d'identité visuelle ne concerne pas que le logo lui-même, mais l'ensemble de l'information destinée aux demandeurs d'emploi et aux chefs d'entreprise, avec des documents d'information plus clairs et mieux structurés, plus accessibles, un site Internet, [www.anpe.fr](http://www.anpe.fr), plus ergonomique, une signalétique extérieure plus visible pour les 1 000 points d'implantation du réseau ANPE. L'ensemble de ces améliorations va se faire progressivement pour un coût moyen par agence de 2 400 euros, dans lequel l'élaboration du logo lui-même ne représente que 100 euros. Cette dépense ne constitue pas une dépense nouvelle : elle a été financée par redéploiement budgétaire interne sur le budget de fonctionnement de l'Agence et par des économies, notamment l'annulation d'une campagne de publicité radiophonique ayant traditionnellement lieu chaque année. Par ailleurs, chaque agence a reçu l'instruction d'écouler le stock de documents existants sous l'ancien logo avant de recourir aux documents actualisés avec le nouveau logo. Enfin, cette dépense n'a aucun impact sur les fonds destinés aux demandeurs d'emploi, puisque, dans le budget de l'Agence, les prestations destinées aux demandeurs d'emploi n'ont cessé d'augmenter, passant de 164 millions d'euros en 2000 à 436 millions d'euros en 2003.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33230

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** relations du travail

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 10 février 2004, page 928

**Réponse publiée le :** 24 août 2004, page 6706